

**AGENCEMENT ET DESIGN
D'ESPACES INTÉRIEURS**

Laurence Dumont

79000 Niort
07 48 11 91 37
laurence.dumont@revlarchi.fr
www.revlarchi.fr

N° : FAC00132

Date : 08/08/2025

N° client : CLT00088

Monsieur Jean-Baptiste FOURCADE

11 impasse des Acacias
Lieu-dit Buffageasse
79270 SAINT-SYMPHORIEN

Réf. : Réf. à DEV00069

Votre demande :

Vous êtes en train de rénover votre résidence principale. Vous avez supprimé des cloisons intérieures pour créer une grande pièce de vie, avec une cuisine ouverte. Vous souhaitez aujourd'hui aménager cette grande pièce.

DESCRIPTIF DU LIEU

- Adresse du projet : 11 impasse des Acacias, lieu-dit Buffageasse, à Saint-Symphorien
- Parcelle cadastrée : 000 AR 49 (1207 m²)
- Maison des années 80, sur un seul niveau, non mitoyenne, de forme rectangulaire.

Un relevé de l'état existant et une mise au propre de la pièce de vie et de l'entrée sont à réaliser.

PROGRAMME DES TRAVAUX

Vous trouverez en annexe le document avec votre cahier des charges détaillé.

PROGRAMMATION DES TRAVAUX

Vous n'avez pas de planning précis, mais souhaitez disposer de l'esquisse idéalement pour cet été.

La mission Esquisse débute au plus tard 3 semaines après réception du devis signé et de l'acompte. La livraison de l'esquisse a lieu un mois après.

BUDGET ALLOUÉ AUX TRAVAUX

Votre enveloppe est de 25 K€ TTC maximum pour les travaux (hors cuisine).

Nota: Ces tarifs ne comprennent pas les éventuelles missions de bureau d'études (ex : Bureau d'études Structures), réglées directement par vos soins au bureau d'études. A noter que, pour des raisons d'assurance, le recours à un bureau d'études Structures est obligatoire dès lors que le projet / les plans touchent à des structures porteuses (ex : modification de la trémie de l'escalier, ouverture de murs porteurs, ...).

Libellé	Montant
<p>DECOUVERTE</p> <p>RENDEZ-VOUS DECOUVERTE (FORFAIT) Rendez-vous de 2h sur le lieu de votre projet pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - découvrir votre maison, - commencer à identifier ses points forts et contraintes techniques de votre pièce de vie, - échanger sur votre projet, clarifier votre programme de travaux et recenser vos besoins fonctionnels, - affiner vos attentes en terme d'accompagnement, - identifier votre enveloppe budgétaire pour les travaux, - évoquer des premières pistes d'agencement. 	100,00 €
<p>EXISTANT</p> <p>RELEVÉ DE MESURES ET REMISE AU PROPRE DE L'EXISTANT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relevé de mesures en 3 dimensions de la pièce de vie et de l'entrée. Prise de photos. - Saisie informatique du relevé de mesures pour réalisation des plans de la pièce de vie et de l'entrée au 50ème 	350,00 €
<p>RECHERCHE CONCEPTUELLE SUIVANT VOTRE CAHIER DES CHARGES</p> <p>ESQUISSE</p> <p><i>L'esquisse : la projection au moyen de propositions en plans esquissés, en images de concepts.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Recherche des différentes possibilités d'agencement de votre pièce de vie. - Rendez-vous de présentation, à votre domicile, du dossier d'esquisse avec : <ul style="list-style-type: none"> - le plan informatique de votre pièce de vie actuelle au 50ème - 2 à 3 propositions d'agencement de votre pièce, en plans esquissés non cotés - des images d'inspirations pour illustrer les concepts proposés - 2 maquettes blanches par proposition, pour vous aider à vous projeter en volume. 	950,00 €

Type de vente : Prestation de services

Règlement	Chèque ou virement à réception de la facture	Acompte(s) reçu(s) HT	420,00 €
Echéance(s)	Acompte de 420,00 € au 06/06/2025 980,00 € au 22/08/2025	Total	980,00 €
Echéance(s) réglée(s)	420,00 € réglée le 06/06/2025 par Virement		

Coordonnées bancaires	
Nom	CCM NIORT
IBAN	FR7615519391020002365500221
BIC	CMCIFR2A

TVA non applicable art. 293 B du CGI.

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).

Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).

Assurances Décennale et RC professionnelle souscrites auprès d'AXA France IARD SA, représenté par l'EI BOUSSEMART THIERRY et l'EI RIMBEAU AYMERIC, agents généraux d'assurances à CELLES-SUR-BELLE.

Siège social AXA : 313 Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX. Contrat n°10956146804. Couverture géographique en France métropolitaine.